



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 2 juin 2025 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Martin  
M. François Gastonguay  
M. Éric Beauregard

**Était absent :** M. Stéphane Beauregard  
M. François Légaré

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

98-06-2025

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Martin  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025;
4. Rapport de la directrice des travaux publics;
5. Règlement légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant le règlement 364-2024;
6. Travaux dans une partie des branches 34 et 41 de la rivière Runnels;
  - 6.1. Entrepreneur engagé pour effectuer les travaux;
  - 6.2. Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres;
  - 6.3. Autorisation d'achat des matériaux nécessaires durant les travaux dans les branches 34 et 41 de la Rivière Runnels;
7. Travaux de remplacement du ponceau à l'intersection du Petit 11ème Rang et chemin d'Acton - Achat d'une partie du lot 3 842 720;
8. Travaux de remplacement du ponceau à l'intersection du Petit 11ème Rang et chemin d'Acton – Surveillance des travaux;
9. Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Octroi du contrat;
10. Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Surveillance des travaux;

11. Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Confirmation du mandat de M. Sylvain Goyette, agronome;
12. Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Financement temporaire;
13. Rapport du Service d’inspection en bâtiments;
14. Adoption du Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant l’ajout des usages bifamiliale et trifamiliale dans la zone 101;
15. Remplacement du serveur;
16. Réaménagement de l’hôtel de ville - Autorisation de signature de la convention d’aide financière relative à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales;
17. Réaménagement de l’hôtel de ville - Approbation de l’autorisation de paiement no. 2;
18. Fermeture du bureau municipal pour la Fête du Canada et la St-Jean-Baptiste;
19. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 113 400 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2025;
20. Liste des comptes;
21. Divers :
  - 21.1. Transaction sur ACCESD – Autorisation de paiement;
22. Rapport des comités;
23. Correspondance;
24. Questions de l'assemblée;
25. Levée de l’assemblée.

99-06-2025

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

100-06-2025

4. **Rapport de la directrice des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le rapport tel que rédigé et d’autoriser ce qui suit :

- L'installation d'un plateau et des coulisseaux dans la station de pompage du chemin des Chalets (Coût des travaux : 1500\$ approximativement). Que ces frais seront à la charge du secteur desservi par le réseau d'égout.
- La réparation du camion 10 roues pour diverses réparations dont les coûts sont estimés à 5000\$.

Adoptée

5. **Règlement légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant le règlement 364-2024 - Dépôt du projet de règlement**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement 364-2024 légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant le règlement 336-2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 mai 2025;

M. Éric Beaugard procède au dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 364-2024.

101-06-2025

6.1 **Travaux dans une partie des branches 34 et 41 de la rivière Runnels – Entrepreneur engagé pour effectuer les travaux;**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien des branches 34 et 41 de la rivière Runnels auront lieu entre le 15 août et le 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'occupe de la gestion des travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Éric Beaugard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Yanick Cabana excavation pour exécuter les travaux d'entretien Que les travaux lui seront payés selon son tarif horaire 2025.

Adoptée

102-06-2025

6.2 **Travaux dans une partie des branches 34 et 41 de la rivière Runnels – Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux d'entretien des branches 34 et 41 de la rivière Runnels, un arpenteur-géomètre doit aller arpenter et piqueter les profondeurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Éric Beaugard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Stéphanie Lasnier à engager une firme d'arpenteurs-géomètres pour effectuer les travaux d'arpentage nécessaire lors des travaux d'entretien des branches 34 et 51 de la rivière Runnels.

Adoptée

103-06-2025

6.3 **Travaux dans une partie des branches 34 et 41 de la rivière Runnels – Autorisation d’achat des matériaux nécessaires durant les travaux dans les branches 34 et 41 de la Rivière Runnels**

Il est proposé par Stéphane Martin

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’achat du matériel nécessaire membranes, (paillis de coco et de pierre) pour effectuer les travaux d’entretien des branches 34 et 41 de la rivière Runnels.

Adoptée

104-06-2025

7. **Travaux de remplacement du ponceau à l’intersection du Petit 11<sup>ème</sup> Rang et chemin d’Acton - Achat d’une partie du lot 3 842 720**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du ponceau à l’intersection du Petit 11<sup>ème</sup> Rang et du chemin d’Acton demande à agrandir l’emprise de la route sur une partie du lot 3 842 720 pour une superficie approximative de 145 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la zone à acquérir sera identifiée par un arpenteur-géomètre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser la conclusion d’une promesse de vente avec M. Yves Deaudelin et Mme Diane Legault pour l’acquisition d’une partie du lot 3 842 720 tel que mentionné ci-dessus. Qu’en échange de la vente de la partie de terrain, la municipalité s’engage à payer la somme de 1\$ pour acquérir la parcelle de lot. Cette somme étant payable lors de la signature de l’acte de vente.

Tous les frais de notaire et d’arpenteurs relatifs à l’acquisition de cette parcelle est à la charge de la Municipalité. De plus, la municipalité s’engage à installer une entrée sur la propriété des vendeurs soit : un ponceau d’entrée d’une longueur de 20 pieds et d’un diamètre de 18 pouces le tout recouvert de pierre. Ce ponceau est installé en remplacement du ponceau existant installé du côté de la route 139 qui sera retiré lors des travaux.

Que le maire et la directrice des travaux publics soient autorisés à signer ladite promesse de vente et tous les documents à intervenir afin de compléter l’achat du terrain.

Adoptée

105-06-2025

8. **Travaux de remplacement du ponceau à l’intersection du Petit 11<sup>ème</sup> Rang et chemin d’Acton – Surveillance des travaux**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement du ponceau à l’intersection du Petit 11<sup>ème</sup> Rang et de la route 139 (chemin d’Acton) seront effectués sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance en chantier sera effectuée par Mme Stéphanie Lasnier, directrice des travaux publics et que M. Marc-Olivier Jutras, ingénieur chez WSP, assurera la surveillance « bureau ».

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Marc-Olivier Jutras de WSP pour la surveillance « bureau » des travaux de remplacement du pont à l'intersection du Petit 11<sup>ème</sup> Rang et de la route 139 (chemin d'Acton) pour un montant de 5000 \$.

Adoptée

106-06-2025

9. **Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Octroi du contrat**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié sur le SEAO pour les travaux de « Stabilisation de la berge de la rivière Noire secteur 1556 »;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mai 2025 à 14h01 et que les soumissions déposées sont les suivantes :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Cité construction TM inc.	1 419 403.74\$
Bertrand Ostiguy inc.	1 444 086.00\$
Excavation St-Pierre et Tremblay	1 485 131.47\$
Excavation M. Leclerc	1 669 009.29\$
Groupe Allaire et Gince	1 696 000.00\$
DPS transport inc.	1 756 860.20\$
G.A.L	2 003 129.48\$
Excavation Gagnon et frères inc.	2 190 050.00\$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par le service d'ingénierie de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Cité construction TM inc. est la soumission la plus basse conforme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à Cité construction TM inc. au montant de 1 419 403.74 \$ et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ pour effectuer les travaux.

Adoptée

107-06-2025

12. **Stabilisation de la berge de la rivière Noire – Financement temporaire**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté une entreprise pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Noire secteur 1556;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a approuvé un emprunt au montant de 2 144 565 \$ suite à l'adoption du règlement 362-2024;

CONSIDÉRANT QU'un financement temporaire sera nécessaire pour supporter les coûts des travaux en attendant les versements de la subvention et le financement permanent;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'émission d'un prêt temporaire-projet d'investissement permettant de supporter le coût des travaux mentionnés ci-dessus à notre institution financière en attendant le versement de la subvention et le financement permanent tel que mentionné ci-dessus. Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

108-06-2025

13. **Rapport du Service d'inspection en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du Service d'inspection en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du Service d'inspection en bâtiments tel que présenté.

Adoptée

109-06-2025

14. **Adoption du Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant l'ajout des usages bifamiliale et trifamiliale dans la zone 101**

Préambule

Attendu que le conseil de la Municipalité de Roxton a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 181-2003 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre l'usage bifamiliale et trifamiliale, dans la zone 101 ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Éric Beauregard lors d'une séance du conseil tenu le 3 février 2025 ;

En conséquence,

il est proposé par M. Éric Beauregard,

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 375-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité de Roxton prévoyant l'ajout des usages bifamiliale et trifamiliale dans la zone 101».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes – zone 101

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité de Roxton, est modifiée :

- a) par l'ajout des usages résidentiels de classe B « bifamiliale et trifamiliale isolée » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 101;

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON, LE 2 JUIN 2025.

---

Caroline Choquette,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

---

Stéphane Beauchemin,  
Maire

110-06-2025

15. **Remplacement du serveur**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur utilisé à titre de serveur montre des signes de défaillance;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un ordinateur au coût de 1899.99\$ plus taxes auprès d'Informatique Bromont.

Adoptée

111-06-2025

16. **Réaménagement de l'hôtel de ville - Autorisation de signature de la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales et qu'elle s'engage à respecter ladite convention;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauchemin, maire, à signer la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales.

Adoptée

112-06-2025

17. **Réaménagement de l'hôtel de ville - Approbation de l'autorisation de paiement no. 2**

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement numéro 2 de Dacéli construction au montant de 94 144.37\$ a été approuvée par les professionnels au dossier;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 2 et ce, conditionnellement à ce que les quittances des sous-traitants soient reçus de façon suffisante.

Adoptée

113-06-2025

18. **Fermeture du bureau municipal pour la Fête du Canada et la St-Jean-Baptiste**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé :

- Mardi 24 juin 2025 : Fête de la St-Jean-Baptiste
- Lundi 30 juin 2025 : Fête du Canada

Adoptée

114-06-2025

19. **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 113 400 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Roxton

	<b>Règlements d'emprunts</b>	<b>Pour un montant de</b>	
par	<b>#</b>	<b>\$</b>	souhaite
un	330-2019	86 700 \$	emprunter
de	328-2019	26 700 \$	billets pour
			montant total
			113 400 \$

qui sera réalisé le 9 juin 2025, réparti comme suit :

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 328-2019, la Municipalité du canton de Roxton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par M. Stéphane Martin,  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu unanimement :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>18 200 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>19 000 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>19 800 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>20 500 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>21 300 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>14 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 328-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

115-06-2025

20. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 299 793.71 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

23. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

116-06-2025

25. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 44.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

---

